

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-221

OBJET : Arrêté de circulation, Route de Courvaudon et Rue de Suède, Aunay-sur-Odon, Commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

VU les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article R.644-2 du Code Pénal ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **ATEC REHABILITATION** pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sans ouverture de tranchée, route de Courvaudon et rue de Suède, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 23 octobre 2023 au 10 novembre 2023.

ARRÊTE

- ARTICLE 1 -** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera alternée sur une file et réglementée par des signaux manuels.
Le stationnement sera interdit et le cheminement piétonnier sera dévié sur le trottoir opposé.
- ARTICLE 2 -** L'entreprise **ATEC REHABILITATION** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 3 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise **ATEC REHABILITATION**,
 - Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
 - Monsieur le Chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
 - Monsieur le Responsable de l'Agence Routière,
 - Le responsable des Services Techniques,
 - Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom,
 - Service technique,
 - Service valorisation, collecte et recyclables,
 - Monsieur le Responsable des Bus Verts,
 - Monsieur le Responsable des Voyages de l'Odon,
 - La Directrice Générale des Services,
 - Service communication.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon,
Commune déléguée de Les Monts Aunay,
Le 13 octobre 2023

